AVIS DES SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée Régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Agrément du CMF n° 05-2016 du 11 février 2016

Siège social: Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

En application de la décision du conseil d'administration du 03 juin 2024, United Gulf Financial Services - North Africa informe les porteurs de parts du FCPR « Tunisian Development Fund III » qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2022 et à compter du lundi 22 juillet 2024, un dividende net de **131,820 dinars par part souscrite et libérée.**

Le règlement de ce dividende sera effectué auprès des guichets du siège de la société de gestion United Gulf Financial Services-North Africa.